



# Wolu-Inter-Quartiers ASBL

Woluwe-Saint-Lambert, le 21 décembre 2017

À l'attention du Collège des Bourgmestre et Échevins  
et des membres de la Commission de Concertation  
de Woluwe-Saint-Lambert  
Avenue Paul Hymans, 2  
1200 Woluwe-Saint-Lambert

**Concerne:** Demande de permis d'urbanisme pour le bien situé Rue de la Roche fatale, 81.

Madame, Monsieur

Nous désirons vous faire part de nos remarques concernant cette demande de permis d'urbanisme.

Tout d'abord, nous souhaiterions obtenir plus d'informations concernant des lacunes dans les plans présentés à l'enquête publique.

En effet, la cour représentée à l'extrémité sud-est de la parcelle n'en est plus une, car elle est actuellement couverte. De plus, un conduit métallique relié à une installation technique part de cette dernière pour remonter jusqu'au toit. Ces deux manquements ont-ils été réalisés de manière légale ? des permis ont-ils été délivrés (urbanisme ou environnement) ? Sinon, une régularisation nous semble nécessaire avant toutes autres modifications.

Concernant le projet, nous sommes étonnés que le demandeur ait introduit une nouvelle demande, un permis sous conditions lui ayant été attribué en 2012 permettant la création d'un étage supplémentaire.

Néanmoins, nous avons plusieurs inquiétudes quant au projet proposé actuellement par le demandeur.

Premièrement, le demandeur propose la pose d'un enduit qui permettra notamment de boucher des fissures apparues dans les briques de parement. Ce point nous interpelle, car à aucun moment le demandeur n'évoque la stabilité du bâtiment. Nous ne souhaitons pas que la pose d'enduit serve de cache-misère à un bâtiment ayant des problèmes de stabilité d'autant plus que le projet propose d'y rajouter un étage. Nous souhaitons que la stabilité du bâtiment soit garantie avant d'envisager les moindres travaux d'agrandissement et de pose d'enduit.

Deuxièmement, nous tenons à rappeler que nous nous trouvons dans un quartier qui subit une forte pression automobile, notamment due à la présence du restaurant au rez-de-chaussée et à la présence du métro (nombre de voyageurs déposent leurs véhicules pour ensuite se rendre au centre-ville via le métro). Pourtant le projet qui ne dispose déjà d'aucune solution en termes de stationnement aussi bien automobile que cycliste alors qu'une nouvelle unité de logement 3 chambres est prévu.

# Wolu-Inter-Quartiers ASBL

Finalement, nous tenons à rappeler que l'immeuble voisin (av. Roi Chevalier, 20) possède une terrasse donnant directement sur le mitoyen du projet. Cette terrasse ayant été créée par l'obligation de réaliser un retrait latéral, la construction voisine ne devrait pas nuire à celle-ci. En outre, notons que du côté de la rue de la Roche fatale, l'extension proposée viendra encore plus enclaver les trois maisons voisines au gabarit moins imposant.

Nous souhaitons être convoqués à la réunion de la Commission de Concertation qui traitera de ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Nicolas Moulin,  
Coordinateur.